



Le 7 juin 2024

Madame Charlotte Haurie
DRH de l'ONERA

Objet : Projet d'accord d'intéressement 2024

Madame la Directrice,

Pour faire suite à la troisième et dernière réunion de négociation sur l'intéressement du 4 juin 2024 et votre mail du 7 juin, nous souhaitons revenir sur quelques points, dans le but de clarifier nos positions communes sur des aspects qui nous paraissent importants.

En premier lieu, puisque le choix est prévu par le législateur, nous insistons pour que le montant de la prime d'intéressement annuel soit le même pour l'ensemble des salariés inscrits à l'effectif de l'ONERA pour l'exercice concerné, sans prise en compte du temps de présence. Nous vous remercions pour la transmission du graphique de la répartition des montants alloués pour les années 2021 à 2023. Cela a conforté notre analyse que l'impact de cette mesure est insignifiant pour la grande majorité du personnel (-28€ maximum en 2024). L'impact sera en revanche significatif pour environ 300 salariés qui n'écoperont plus d'une double peine pour cause de maladie ou parce qu'ils auront quitté l'office en cours d'année après de longues années de bons et loyaux services. Et tant mieux pour les quelques autres bénéficiaires de cette mesure excellente pour la cohésion sociale. Cette simplification sera également positive pour votre service et annulera des frais de gestion pour le versement de montants dérisoires.

A ce sujet, après réflexion, nous sommes d'accord pour accepter votre proposition d'un seuil minimal de versement. Comme la prime d'intéressement serait identique pour tous, un montant calculé strictement inférieur à 25€ signifierait que les critères n'ont pas été atteints et donc aucun versement.

Enfin, pour rester conforme à la plupart des accords ONERA, une durée de validité de 3 ans, avec tacite reconduction, nous semble effectivement préférable.

Nous n'avons pas de remarques pour les autres points.

Dans l'attente d'un projet final d'accord, correspondant à nos demandes et nous permettant de nous engager, nous vous prions d'agréer Madame la directrice, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour la CFDT
Gilles Marcon

Pour la CGT
Bernard Tanguy

Copies par courriel :

- M. J. Léger, Secrétaire Général.
- Mmes C. Chognard et M. Lecoq, service DRH.
- DSC